

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19 juin 2025

OBJET :

**REQUALIFICATION DE
LA RD 316 :
TRANSFERT DE
COMPETENCE AU
PROFIT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU
VAL D'OISE**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **14**

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 24 juin 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025/599

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Procurations : *Aucune*

Excusées : Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

oooooooooooo

Le Conseil Municipal ;
Sur proposition de Monsieur le Maire :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de requalification de la RD 316 initié par la commune en 2016 et pour lequel le département a été associé par la suite afin de travailler ensemble sur l'amélioration des conditions de circulation sur cet axe accidentogène ;

Vu la demande du département de délibérer au sujet de la renonciation du reliquat de la subvention d'un montant 802 845 € HT et par conséquent de transférer la compétence de la maîtrise d'ouvrage depuis la commune de Chaumontel vers le Conseil départemental du Val d'Oise ;

Vu l'obtention par la commune de Chaumontel d'une subvention d'un montant de 892 050 € dans le cadre du projet de la requalification de la RD 316 et le versement en décembre 2023 d'une avance correspondant à 10 % du montant de la subvention soit 89 205 € ;

Après avoir délibéré ;
A l'unanimité :

S'ENGAGE à verser l'avance de 89 205 € perçus au profit de la nouvelle maîtrise d'ouvrage ;

RENONCE à percevoir le reliquat d'un montant de 802 845 € ;

APPROUVE le transfert de la compétence de la maîtrise d'ouvrage du projet de la requalification de la RD 316 de la commune de Chaumontel au profit du Conseil départemental du Val d'Oise ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#